

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 12 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille cinq, le douze septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Bellevue à St Guiraud, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Date de convocation
2 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie – Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Ghibaut

Monsieur René Gomez est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

88-2005

Elaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu – demande de subvention

Madame F. Martin, rapporteur, explique que dans le cadre du développement économique et de la mise en valeur de son territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé d'établir un programme opérationnel de développement du site du Mas Dieu. Elle souhaite également que ce développement se fasse dans le cadre d'une démarche écologique et durable, associant tous les partenaires publics et privés dans le cadre d'une charte de développement et d'éthique.

Madame F. Martin précise que cette mission, confiée au bureau d'études Tercia pour un montant de 19 800 € HT pourrait être subventionné par les fonds européens disponibles sur la mesure XXX et du Conseil Général.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût de l'étude	€ HT	Partenaires financiers	Participation	%
	19 800	CCVH	4 900,50	24,75
		Conseil Général	9 900,00	50,00
		Union européenne	5 000,00	25,25

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour l'élaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu au titre des subventions de l'Union européenne et du Conseil Général de l'Hérault
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait à Gignac, le 14 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret